LE MOT KER1

On se propose d'étudier ici quel a pu être au cours des âges le sens du mot $k\hat{e}r$; quel est son sens actuel, et quelles conséquences on peut en tirer pour l'histoire de l'habitat rural de la Bretagne 2 .

1. Ouvrages consultés: Textes. — Cartes au 80.000°. — Plan Directeur de Brest au 10.000°. — Cartulaire de Redon, édit. Aurélien de Courson (Coll. doc. inéd. hist. France), Paris, 1863, in-4°, CCCXCV-760 p., 1 carte h. t. — Cartulaire de Landévennec, édit. R. Le Men et E. Ernault (même coll., mél. hist., t. V, 1886 in-4°, p. 533-600.) — Cartulaire de Quimperlé, édit. L. Maître et de Berthou, Paris, 1896, in-4°, XIII-331 p.; 2° édit. rev. et corrig. Rennes et Paris, 1904, in-8°, XI-408 p. (on renverra toujours à la 2° édit.). — Cartulaire de Quimper, édit. dans le Bull. de la Comm. Diocés. d'Architecture et d'Archéol. (dioc. de Quimper et de Léon), t. I à IX, 1901 à 1909. — Chartes de Saint-Rion, Beauport et Lantenac, édit. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, Anciens évêchés de Bretagne, t. IV, Paris et Saint-Brieuc, 1864, p. 1-250 (mots bretons publiés par d'Arbois de Jubainville et Dottin dans Rev. Celt. III, 1876-78, p. 395-418, VII, 1886, p. 52-65 et 200-209, et VIII, 1887, p. 65-75). — H. Quilgars, Dictionnaire topographique de la Loire-Inférieure, Nantes, 1906, in-4°, 318 p. — Rosenzweig, Dictionnaire topographique du Morbihan, Paris, 1870, in-4°, 317 p.

Travaux. — A. Dauzat, Les noms de lieux, Origine et évolution, Paris, 1942. Delagrave, in-12, 264 p. (cf. p. 173-179). — E. ERNAULT, Dictionnaire étymologique du breton moyen, Nantes, Bibliophiles bretons, 1887, in-4°, p. 190 à 404. — Id., Glossaire moyen breton, Paris, 1895-96, 2 vol., in-8°, XXVIII-833 p.— L. Fournier, Monographie géographique de la commune de Bulat-Pestivien, Saint-Brieuc, 1934, in-8°, 174 p. — R. Largillière, Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne, Rennes, 1925, in-8°, 270 p. — Id., La topographie du Cartulaire de Landévennec, Bull. Soc. Arch. Finistère, LXIX, 1942 (1943), p. 28-68. - A. Longnon, Les noms de lieu de la France, Paris, 1920-29, in-8°, 832 p. (cf. p. 301-329; voir c. r. par R. LARGILLIÈRE, Rev. Celt., XLI, 1924, p. 361-371, et dans Longnon, p. X note, la réponse des éditeurs du livre à Largillière). — J. Loth, Chrestomathie bretonne, Paris, 1890, in-8°, 528 p. — L. MARSILLE, J. Buléon, DE LAIGUE, Goh-Ilis. [Revue Morbinannaise], 1912, p. 291-309 et 347-349, -- H. Quil-GARS, La langue bretonne dans le pays de Guérande, Ann. de Bret., XXVII, 1911-12, p. 292-308 (cf. p. 309-314, observat. de J. Loth). — A. Vincent, Toponymie de la France, Bruxelles, 1937, in-4°, 418 p. (cf. p. 163-164).

Nous exprimons nos remerciements à M. l'Abbé Falc'hun et M. B. A. Pocquet du Haut-Jussé, Professeurs à la Faculté des Lettres de Rennes, qui ont bien voulu lire cette étude avant sa publication et la faire bénéficier de leurs remarques.

2. Il s'agira uniquement de kêr anciennement caer; on laissera de côté kaer venant de cadr par cazr, qui est tout différent, de même que ker = le fr. cher.

* *

Il est bien connu qu'en vieux breton Caer désigne un castrum, une place forte, un lieu retranché 3. C'est pourquoi le mot est si rare dans le Cartulaire de Redon, dont les chartes datent le plus souvent du IXe siècle. Dans les chartes LXIX et LXX (p. 54 et 55) qui sont du milieu de ce siècle, Caer, Chaer s'appliquent à la vieille ville qui fut appelée plus tard Locmariaquer et n'est plus maintenant qu'une commune rurale. Lorsque le rédacteur des chartes veut désigner un domaine rural, il emploie généralement les mots ran ou tigran qui sont synonymes de villa. Ainsi (ch. CLIX, p. 122, an 867): Ran que vocatur Bothgellet, sitam in plebe Rufiac, et aliam villam...

Toutefois, dans la charte LXXV, p. 59 (vers l'an 861), apparaît une énigmatique villa Kaer: les deux mots se traduisent-ils l'un l'autre, ou bien Kaer est-il le nom propre de la villa? La seconde interprétation est plus probable d'après le contexte (facta est donatio in villa Kaer). Mais à la même époque (871) voici, dans la charte CCXLVII, p. 198, une Caerdivon qui paraît être (sans qu'on en soit sûr) un domaine rural, situé en Silfiac ou aux environs.

Au début du XI^e siècle, il n'y a plus aucun doute : le mot s'applique désormais au domaine rural de façon courante. La charte II de Quimperlé (p. 135), une des plus anciennes du Cartulaire (1029), cite aux environs de Quimperlé une Caer Dall, une Caer Maes, une Caer Durant, une Caer Couledenn, une Caer Res et une Caer Merian. La charte CCCLXXIII de Redon (p. 327), de 1037, mentionne en Ploehidinuc (Plouhinec près de Lorient) sept kaer: Kaer en Treth, Kaer Guiscoiarn, Kaer Euen, Kaer Gleuhirian, Kaer Kerveneac, Kaer en Mostoer, Kaer Caradoc, qui sont désignées comme étant des villae (septem villas). D'autres

^{3.} Loth, Chrest., p. 113 et 194. — Ainsi dans Caer Andolf, le fort d'Andolf, nom du général de Charlemagne commandant l'expédition franque de 786 (ibid., p. 188).

chartes de Quimperlé (XLVI, LXXXVI, etc.) signalent d'autres kaer dans le courant du XI^e siècle; enfin, le Cartulaire de Landévennec, datant de la même époque, en contient de très nombreuses, situées en Crozon, Briec, Hanvec, Irvillac, Pleyben, Commana, etc. Ran apparaît encore dans les chartes de Landévennec, mais ce mot n'est plus très fréquent: manifestement, il se perd, au moins en ce sens 4.

Dans les chartes de 1029 et 1037 de Quimperlé et de Redon, le déterminatif est le plus souvent un nom d'homme : Gleuhirian, Merian, Guiscoiarn, Durant, Caradoc. D'autres fois, c'est un mot quelconque : Maes Mostoer (monasterium), Treth (passage) 5. (campagne), Quant à Kaer Kerveneac, c'est la forme la plus curieuse. Le déterminatif est le nom de l'actuelle commune de Kervignac, près de Lorient, que Gurheden, le rédacteur du Cartulaire de Quimperlé, mentionne aussi dans la Vie de saint Gurthiern (en tête du cartulaire, p. 46), sous le nom de Plebs Veneaca que postea vocata est Cherveneac (laissons de côté le postea, qui est de la fantaisie). Ce nom est écrit de telle façon qu'on peut assurer que, dès le xie siècle (1037) on prononçait kêr comme aujourd'hui 6, et que la forme kaer, qui se maintiendra longtemps encore, n'est conservée dès lors que par tradition graphique. Si le moine de Redon écrit Kerveneac, et celui de Quimperlé Cherveneac, Veneaca, c'est que le mot était déjà figé à l'époque, et par conséquent constitué depuis déjà longtemps. Un mot breton, en effet, ne commence jamais par un V en dehors des mutations, et Kerveneac, où la mutation est écrite par ignorance, ne peut être originellement que *Kaer Meneac, *Kaer Beneac ou *Kaer Gueneac (ou *Kaer Uueneac). Il est vraisemblable que nous avons là une kaer

^{4.} D'anciens noms en Ran-sont ainsi devenus des noms en Ker-. Ainsi, Kerhougar en Escoublac était un Ran-Hocar au ix siècle (Quilgars, dict. top., p. 149).

^{5.} C'est le « Vieux Passage » de la Rivière d'Etel, entre Plouhinec et Belz (Lоти, Chrest., p. 235).

^{6.} Sauf en Léon où l'on dit kear.

au sens ancien de castrum, dont la signification a disparu en composition, et qui s'est adjointe une nouvelle kaer, vivante celle-là et signifiant exploitation rurale comme les autres kaer de la charte. Toutefois, tandis que les kaer précitées et suivies d'un nom d'homme paraissent bien désigner, du fait même de leur déterminatif, le domaine d'un particulier (on reviendra plus loin sur ce point), Kaer Kerveneac, appelée Plebs Veneaca par Gurheden, est un village, au centre de la plebs, c'est-à-dire (un groupe d') exploitations rurales. Villa, à l'époque, peut fort bien désigner l'une ou l'autre chose, comme le montre la charte II (p. 134) de Quimperlé: « Primum villa Anaurot que dicitur Kemper » (c'est-à-dire Quimperlé).

Ainsi, c'est peut être à la fin du IXe siècle que kêr a commencé à prendre le sens de domaine rural; la Caerdivon de 871 est peut-être un tel domaine, mais le cas est trop isolé et trop peu net pour qu'on soit affirmatif. Au début du XIe siècle, de toute façon, la transformation est achevée : les multiples kêr que l'on rencontre dans les textes désignent le plus souvent l'exploitation rurale d'un particulier (ou du moins l'ont désignée originellement : voir plus loin); mais, en un cas au moins, le sens est : village.

* *

Les documents, beaucoup plus abondants à partir du XII^e siècle, nous font désormais suivre la carrière triomphale de ce mot, dont la fortune est bien compréhensible dans un pays d'habitat dispersé. Les cartulaires, qu'ils soient de Quimperlé, de Quimper ou de Beauport, en fournissent des exemplaires innombrables d'un bout à l'autre du domaine de la langue bretonne, désormais à peu près stabilisé sauf dans le Sud-Est qui est encore de nos jours le défaut de la cuirasse 7. Les formes sont très variables : Caer, Kaer, Car, Kar, Quer, Queer. Chaer, Cher, Ker, Kaier,

Quaer, Kair. Le correspondant latin, quand il existe, est villa comme dans les textes plus anciens. Mais quelle est la signification? Elle est multiple, comme aujourd'hui : tantôt, c'est ville, tantôt, maison, lieu où l'on habite, tantôt, village. Étudions successivement ces différents sens.

1. KER = VILLE. — C'est encore un sens actuel, lorsque le mot n'est pas précédé de l'article. Le contraire est war ar maez, à la campagne : kalz tud diwar ar maez a ya da veva e kêr, beaucoup de campagnards s'en vont vivre en ville. L'article n'apparaît que si le mot est accompagné d'un démonstratif ou d'un adjectif : ar gêr vras, ar gêr-se, la grande ville, cette ville-là. On ne le trouve que très rarement devant le mot kêr seul (cependant : dan Ker, Vie de sainte Nonne, exposicio, § 17, Rev. Celt., 1887, p. 236; galantet an Ker, ancien mystère de saint Guénolé, v. 605). Ce sens est ancien, quoiqu'il soit rare dans les cartulaires qui décrivent essentiellement des exploitations rurales. Le Cartulaire de Quimper mentionne en maints endroits un vicus de Quimper qu'il nomme Rachaer ou Rakaer, c'est-à-dire *Rak-kêr, devant la ville, faubourg (xive siècle; cf. par exemple charte no 172, de 1313, Bull. Dioc., IV, 1904, p. 275). Dans Plouguer, commune rurale de Carhaix (Karaez), kêr a aussi ce sens (Plouguer = campagne de la ville). Enfin, les textes du moyen breton offrent d'assez nombreux exemples de $k\hat{e}r$ = ville 8.

Il est facile de comprendre comment cette acception est dérivée de celle de « place forte » qu'avait le mot en vieux breton : en effet, la ville du moyen âge était entourée de murs 9.

Il est arrivé pariois que des Guern- (aulnaie, marais) soient devenues des kêrpar confusion; mais ce n'est pas très fréquent.

^{7.} Toute la côte, à part les colonies des Bigoudens, est pratiquement perdue jusqu'à Quiberon. A Sarzeau, les gens des écarts âgés de plus de cinquante ans l'emploient volontiers, mais presque jamais hors de chez eux.

^{8.} ERNAULT, Dict. étym., p. 321, et Gloss., p. 345.
9. On ne peut donc suivre Longnon (op. cit., p. 314-316 et 320, à Kernilis) lorsqu'il dit que le mot s'est constamment avili, passant successivement par les sens de ville, village, maison. Kêr signifie encore ville; c'est seulement le sens de place forte qui a été perdu. En cette acception, caer a été remplacée en breton moderne par kastell, château-fort, qui s'oppose à maner, habitation seigneuriale, manoir.

2. KER = LIEU OU L'ON HABITE. — Ce sens paraît bien avoir été de beaucoup le plus fréquent depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours. Employée seule, kêr est alors précédée de l'article et se différencie donc aisément de kêr = ville : me 'zo o vont d'ar gêr, je vais à la maison, je vais chez moi.

Ce terme sert toujours à former des noms de lieu en pays bretonnant. A l'origine, il désigne actuellement une simple maison isolée. Lorsqu'un bretonnant bâtit une nouvelle ferme dans la campagne, il lui donne volontiers un nom en kêr-; il fait suivre ce premier terme de son propre nom ou de ce qui lui passe par la tête : il y a ainsi à Plabennec (Finistère) une Keranebeut qu'on pourrait traduire librement par ça me suffit. Mais ce nom composé se fige très rapidement en terme géographique. Dans la même commune de Plabennec existe une Kerangoff qu'on prononce Kerango alors qu'on dirait aujourd'hui *Kêr ar Go si l'on décomposait 10.

On voit très bien, dans ces conditions, comment une kêr- désignant primitivement une maison isolée peut ensuite dénommer un hameau, ou plusieurs maisons assez proches les unes des autres et assez éloignées des groupements les plus voisins pour constituer une entité distincte. Plouvien (Finistère) nous en offre un bon exemple dans Kernevez. Ce nom a désigné primitivement une seule maison. Il signifie donc la maison neuve, et le plan directeur de Brest, levé pour cet endroit en 1909-1910, ne fait mention que de cette ferme dont il traduit le nom par Villeneuve suivant un usage antique conservé par certains transcripteurs ¹¹. Mais depuis 1910 une seconde ferme a été édifiée à environ 300 mètres de la première. Malgré son importance

^{10.} Kerargoff du plan directeur et du 80.000° est une graphie savante. — La plaine de Kerango » à Saint-Pierre-Quilbignon est bien connue de tous les Brestois.

11. Cf. Longnon, op. cit., p. 316. C'est surtout dans la zone francisée du Morbihan et des Côtes-du-Nord qu'on trouve des Ville- qui sont des Kêr- traduites; mais les cartes en portent aussi parfois en pays bretonnant.

(13 hectares, plus 5 hectares loués), elle n'a pas reçu d'autre nom : elle aussi s'appelle Kernevez. Ce nom désigne donc maintenant un groupe de deux maisons; le sens en a été faussé, et le mot pourra s'appliquer dans l'avenir à tout groupement se développant à cet endroit, quelle que soit l'importance de ce groupement.

De même, en Plouvien encore, une petite ferme élevée en 1935 s'appelle Kergroas, nom qui est proprement celui d'une grosse ferme toute proche et plus ancienne.

Le même phénomène s'est produit dans le polder de l'anse de Goulven, sur la côte du Léon. Le beauceron Louis Rousseau qui créa ce polder dans la première moitié du XIX^e siècle, appela sa maison Keremma, du nom de sa femme. Aujourd'hui, tout ce coin de pays gagné sur la mer s'appelle Keremma, et pourtant bon nombre d'autres maisons s'y sont bâties. Keremma, originellement maison isolée, est maintenant un groupement.

Il a été plus facile de raisonner d'abord sur des faits d'observation contemporaine; mais il semble bien que le processus fonctionne depuis très longtemps. Les kêrfournies par les documents à partir du x11e siècle peuvent être rangées, comme celles du XIe siècle (cf. supra) en deux catégories : celles qui sont composées avec un nom d'homme, et les autres. Les secondes ne présentent guère d'intérêt pour nous, car elles ne permettent généralement pas de dire si à l'origine il y a eu maison isolée ou groupement : rien à tirer des Henguer, Keruhel, Kermeur, Kerdalaes, Caer Maes, Caer an Croes, Kaerstrat, Kermouster, etc. Mais on ne voit pas trop comment les premières auraient pu désigner primitivement un hameau de deux ou plusieurs exploitations. Or elles sont nombreuses, comme aujourd'hui, et il y en a de tous âges. Ainsi, par exemple, une charte de 1114-1131 de Quimperlé mentionne une Caer Riguallon 12; une charte de Beauport donne une Kar en marec

^{12.} Ch. LXVIII, p. 212.

en 1264 ¹³; dans les archives du duché de Rohan, on trouve une *Kaer an Mau* en 1315, une *Kerenbouzar* en 1461 ¹⁴, etc.

Cela ne veut pas dire que les noms en question désignaient nécessairement, aux époques où ils sont signalés, des maisons isolées. Ce qui se passe de nos jours se passait certainement alors aussi, et les kêr hameaux existaient déjà comme le prouve la charte suivante (non datée; entre xie et xive siècle très probablement) du Cartulaire de Quimper:

... « excepta domo Rivalloni elerici in qua moratur ad presens, de super qua nihil debetur et tenet sextam partem ville predicte de Kerlemoy » 15.

Voilà donc une kêr comprenant plus d'une maison; en voici deux autres dans le même recueil :

... « quamdam tribum nomine Treu-Hebont que est in Ploenevez in Fou... in qua sunt Kaer-Crath et Kaer-Riolach » (fin du xre siècle) 16.

En effet, la tribus est une unité relativement importante, et il est invraisemblable qu'elle n'ait contenu que deux exploitations ¹⁷. On ne peut dire non plus que la charte ne mentionne qu'une partie des kaer de la tribus : cette méthode n'eût pas manqué de soulever des contestations relativement aux autres, car la chicane ne date pas d'aujourd'hui. Or Riolach au moins semble bien être un nom d'homme.

C'est ainsi que kêr en composition a pu donner, par une sorte de choc en retour, des noms d'homme, après s'être combinée à des noms d'homme pour fournir des noms de lieu. La maison de Riou aura été Kerriou; un hameau s'y sera formé, et certains de ses habitants auront, par

^{13.} Anc. Evêch., p. 169, et Rev. Celt., VII, 1886, p. 57.

^{14.} Rosenzweig, p. 135 et 108.

^{15.} Bull. Dioc., I, 1901, p. 128.

^{16.} Ibid., p. 134.

^{17.} Par exemple, la charte XXXII de Quimperlé (p. 168-9) énumère 30 terrae dans la Treu Guennou (auj. Trevennou en Bannalec).

la suite, porté le nom de Kerriou qui existe effectivement en Basse Bretagne comme nom de famille. De même Kerjean.

En résumé, il est hautement probable que les très nombreux hameaux où kêr- est suivie d'un nom d'homme, ont été à l'origine des maisons isolées qui se sont adjointes d'autres maisons par la suite ¹⁸. Parfois, un seigneur a peut-être donné son nom à un hameau qu'il a créé d'un bloc, mais cette hypothèse ne peut pas être généralisée; et, par ailleurs, on ne concevrait pas qu'on nomme une agglomération du nom d'un de ses quelconques habitants. En particulier, nous pensons que les kêr- suivies d'un nom de saint breton le sont en réalité très souvent d'un nom de propriétaire ou de tenancier à long terme; et cela surtout si c'est le nom du saint éponyme paroissial ou d'un éponyme voisin, souvent répandu dans le pays comme nom de famille ou comme prénom ¹⁹.

Quilgars avait déjà émis il y a trente-cinq ans une opinion analogue, quand il disait à propos du pays de Guérande ²⁰: « K₂r, à l'inverse de Tré, paraît avoir été primitivement appliqué à la propriété individuelle : il a désigné la métairie par opposition au village, et le nom qui l'a suivi fut celui du premier occupant ». Cette conclusion est seulement trop absolue; car kêr a encore parfois un autre sens, celui de village, qui vient compliquer les choses.

^{18.} En certains cas, on distingue une $k\hat{e}r$ - vras et une $k\hat{e}r$ - vihan (ex.: $Kerjean\ vras$ et -vihan); mais ce n'est pas obligatoire, et surtout il peut y avoir plusieurs fermes dans chaque subdivision, de sorte qu'on revient au cas des $k\hat{e}r$ - comprenant plusieurs maisons. Quand elle est unique, la ferme qualifiée de bras est souvent un ancien manoir. On doit y voir alors l'établissement primitif.

^{19.} Les indications de Dauzat sur kêr (op. cit.) son partiellement à reviser. Il est inexact de dire que c'est le tourisme qui a détourné kêr au sens de maison. Ce qui est vrai, c'est que les touristes emploient ce mot en composition à tort et à travers, s'en servant en particulier pour désigner une maison située dans un bourg, et parfois avec un K barré, restauration archéologique tout à fait inutile. (Les K barrés fourmillent dans la banlieue... nantaise; on y relève une K/messe qui se veut spirituelle.) Il ne faut jurer de rien : ne verra-t-on pas les bretonnants imiter ces citadins? Peut-être certains l'ont-ils déjà fait. Si l'on veut dénommer une maison comprise dans une agglomération, il faut faire un composé en Ti-.

^{20,} Art. cit., Annales de Bretagne, 1911-12; cf. p. 295-96.

3. KER = VILLAGE. — Ce troisième sens est plus rare. Pourtant on le trouve autrefois et aujourd'hui, en composition et hors de composition.

De nos jours, $k\hat{e}r$ a été employée seule dans ce sens par l'écrivain Jakez Riou :

« Kerukun a zo eur gêr vras, gant dek familh gaer o veva enni » 21 .

Le sens est clair : il y a dix familles (exploitations) à Kerukun, c'est une grande $k\hat{e}r$. Jakez Riou était un écrivain qui connaissait parfaitement le breton et, s'il l'avait en quelque sorte rappris dans les livres après son séjour en Espagne, il le parlait très couramment à la campagne. Ses œuvres le montrent tout à fait familier avec la langue parlée effectivement par les paysans. Doit-on en conclure qu'il faut admettre l'emploi de $k\hat{e}r$ en ce sens dans la région de Pleyben d'où J. Riou est originaire ? Ce serait au moins à vérifier.

Par ailleurs, le P. Grégoire de Rostrenen (1732) donne « raguoer, ragnoer, issue, sortie d'un village, espace attenant au village, en vannetais » ²².

On a aussi l'expression Kerilis qui sert en Basse Cornouaille à désigner la section du bourg. Ainsi Kerilis à Plovan, Saint Evarzec et Nevez, porté tout près du bourg sur le 80.000°. En 1732, le bourg de Saint-Jean-Trolimon est dit avoir été appelé « plus anciennement Kerillis Tre-frumon, signifiant ville treffiate et église de Saint-Rumon » ²³. D'après le Cartulaire de Quimper, le bourg de Clohars s'appelait autrefois ecclesie villa, c'est-à-dire Kerillis ²⁴, et en 1732 le bourg de Combrit était Kerilis de Combrit ²⁵. Kerilis est certainement dans ce cas « le village de l'église ».

^{21.} Gwalarn, 110-111, genver-c'houevrer 1938, p. 7.

^{22.} Apud Ernault, Gloss., p. 559 (voir tout le paragraphe). Ragnoer doit être une faute d'impression empruntée à Pierre de Châlons par Grégoire.

^{23.} Bull. Soc. Archéol. Finistère, XVIII, 1891, p. 141, note 4.

^{24.} Bull. Dioc., VI, 1906, p. 65.

^{25.} Ibid., p. 116.

En Léon, ce sens est attesté par le nom de commune Kernilis. Cette paroisse était anciennement Caermaguam, Kermaguam, et le centre paroissial se trouvait au lieu dit encore aujourd'hui Castel Carman. Lors du transfert, on a distingué la nouvelle agglomération de l'ancienne en l'appelant le village de l'église, *Kêr an iliz, par opposition au vieux bourg 25 bis.

On relève aussi quaer Plestin chez un chanteur populaire 26. Le sens est évidemment : bourg de Plestin. On trouve des Gorrequer désignant « le haut du bourg » à Maria-Plouzané, Locronan, Plougonvelin, Loc perlé (80.000e); des Goueletquer, « bas du bourg » à Loc Brévalaire (plan directeur de Brest), Locronan, Plouescat (80.000e) 27.

Il est probable que c'est aussi la signification de kêrsuivie d'un nom de saint ou de culte et s'appliquant à une paroisse ou à un gros hameau : Kermaria-Sulard, Kergrist-Moëlou, Kergrist (près de Pontivy), Keranna (= Sainte-Anne-d'Auray), Kerber (= Saint-Pierre-Quilbignon).

Enfin, certains lieux dits comme Penanguer, Pennkêr, Kreiz Kêr (bout, milieu de la kêr) semblent impliquer que kêr, là encore, a le sens d'agglomération, sauf peutêtre Pennkêr qui peut parfois vouloir dire « tête de maison », « maison isolée » (cf. Pennti) 28.

²⁵ bis. Autres Kerilis qui sont des « villages de l'église » en Beuzec Cap Caval, Guiscriff, Lababan, Lanvern, Lothey, Melgven, Plobannalec, Plomeur, Plomodiern, Saint-Nic, Trégunc, Treffiagat (Rev. Morbih., 1912, p. 349). Mais il y a des Kerilis qui tirent leur nom de très anciennes églises dont il restait des ruines lors de l'édification de la ker, et d'autres encore qui sont d'anciennes Kerlis, ker de la cour seigneuriale (Rev. Morb., art. cit.). Ker peut alors signifier maison ou village suivant les cas (sens de village attesté pour la Kerlis de l'île d'Arz, ibid., p. 308).

^{26.} Annales de Bretagne, XLVI, 1939, p. 324, ligne 13. 27. Tous les Gorre- et Goueleiker n'ont pas ce sens, certains étant éloignés des

bourgs. Dans les bourgs, ces désignations ont bien un sens topographique; il n'en va pas de même de Gorre et Goueled appliqués aux parties d'une paroisse ou d'un pays : dans ce cas, ils désignent l'Est et l'Ouest (cf. en français Haute et Basse Bretagne, Haut et Bas-Léon, Vannetais, Cornouaille, Maine, Normandie, Poitou). 28. Ce serait le cas des Pennkêr isolés dans la campagne. Ceux situés près d'un

bourg ou d'un gros hameau seraient à rapprocher des Cap de Ville, Bout de Ville, Chef de Ville de la toponymie française.

Comment le mot est-il arrivé à signifier village ou bourg? Ce sens dérive-t-il directement du sens vieux breton de « place forte », comme les sens de « ville » et de « maison »? C'est très probable, puisque l'ancienneté en est attestée par la Kaer Kerveneac de 1037. Mais nous sommes porté à croire qu'il a été renforcé par le processus signalé plus haut : villages naissant à partir de maisons isolées. Si, dans l'ensemble, le mot kêr en composition s'est figé en ces cas en expression géographique, il a dû arriver pourtant que certains l'ont reconnu et séparé; ils ont pu alors penser que kêr y avait toujours voulu dire village. C'est peut-être ce qui est arrivé à J. Riou quand il a écrit la phrase que nous avons citée plus haut (ou bien ce qui est arrivé aux gens dont il aurait suivi l'usage). L'hypothèse expliquerait que cette acception, quoique restée toujours assez peu fréquente dans la formation des noms de lieux, paraisse devenir un peu moins rare à partir du XIIe siècle, soit un siècle environ après le début du foisonnement des kêrmaisons. En effet, à part Kaer Kerveneac, les plus vieilles kêr- attestées dans cette catégorie semblent être les Kermaria et les Kergrist : or le culte de la Vierge n'est pas très ancien en Bretagne, et les Kergrist, si elles sont en rapport avec l'activité des Templiers en Bretagne, ne doivent pas remonter au-delà du début du XIIe siècle 29.

* *

Ainsi, après avoir perdu son sens de fort, maison fortifiée, kêr a signifié, soit ville, soit maison rurale isolée, et, moins souvent, village ou même bourg.

Mais, du point de vue de l'histoire du peuplement, le fait essentiel que nous pensons avoir établi est le suivant :

^{29.} R. LARGILLIÈRE, Les Saints..., p. 21. — Largillière disait: milieu du xII° siècle (pour les *Lochrisi*). Il y a cependant une *Caer Crisi* dans la charte XXXVII de Quimperlé (p. 175), qui date du début du siècle.

une grande partie des kêr- qui sont aujourd'hui des hameaux ont été à l'origine des maisons isolées. La chose est à peu près certaine pour les mots où entre en composition un nom d'homme. Il y a sûrement d'autres kêr- qui se sont aussi développées de cette façon: ainsi la Kernevez de Plouvien que nous avons citée. Mais on voit seulement qu'il y en a eu; on ne peut pas dire lesquelles. D'autre part, est-il interdit de penser que des hameaux non en Kêr- se sont constitués de cette manière? Non sans doute, puisque le processus de développement n'a rien à voir avec le nom; ce dernier le décèle simplement en certains cas.

Quel fut le mode de groupement à l'époque de l'établissement des Bretons en Armorique? Nos ancêtres se sont-ils groupés en hameaux ou éparpillés en fermes dispersées? On n'en sait rien, et on n'en saura sans doute jamais rien, puisqu'il ne nous reste de cette époque que les noms en Plou-, Lan-, Tre-. C'est un peu maigre en fait d'archives, du moins pour ce qui nous occupe ici; la poussière des Lan- et des Tre- montre seulement que l'habitat n'était pas groupé en gros villages de type lorrain. Au 1xe siècle, on commence à lever le voile : le Cartulaire de Redon nous montre un morcellement en nombreuses exploitations, mais il est difficile encore de se figurer l'habitat. Plus tard, hameaux et fermes isolées coexistent. Il est possible qu'à certaines époques — par exemple, périodes de repeuplement suivant des guerres ou des épidémies — on ait créé d'un bloc des hameaux. En certains endroits, d'autre part, des hameaux à forte cohésion accompagnent les champagnes, gagneries, mechou, etc., qui sont des taches d'openfield en pays bocager 30. L'origine de ces groupements reste encore à élucider. Mais la création de hameaux ex nihilo en Bretagne est jusqu'ici une hypothèse, une possibilité, tandis que l'étude du mot kêr nous a permis de voir fonc-

^{30.} A. MEYNIER. — Champs et chemins en Bretagne. Confér. Universit. de Bretagne, 1942-43, Paris, « Les Belles Lettres », 1943, in-8° (cf. p. 167).

tionner le phénomène de greffe sur une maison isolée initiale, et cela depuis le XI^e siècle au moins et en des cas sûrement très nombreux ³¹.

ANDRÉ GUILCHER.

31. Pour L. Fournier (op. cit., p. 42-43), il faudrait chercher dans le domaine congéable l'origine des hameaux de taille moyenne de Bulat-Pestivien : les convenants étaient en effet souvent mis en valeur par plusieurs exploitants dont les maisons étaient groupées.

Rien ne s'oppose à ce qu'en certaines régions de Basse-Bretagne le hameau ait correspondu autrefois au convenant. Mais n'oublions pas que les baux convenanciers n'ont été introduits en Léon que pendant peu de temps et à titre très exceptionnel; ni que le domaine congéable n'a pas existé en Haute-Bretagne. Il est donc impossible de lui attribuer un rôle dans la formation des hameaux bretons en général. Au reste, il n'est pas dit que les hameaux de convenants ne soient pas nés à partir d'une maison isolée, à mesure de défrichements à l'intérieur de la tenure.